

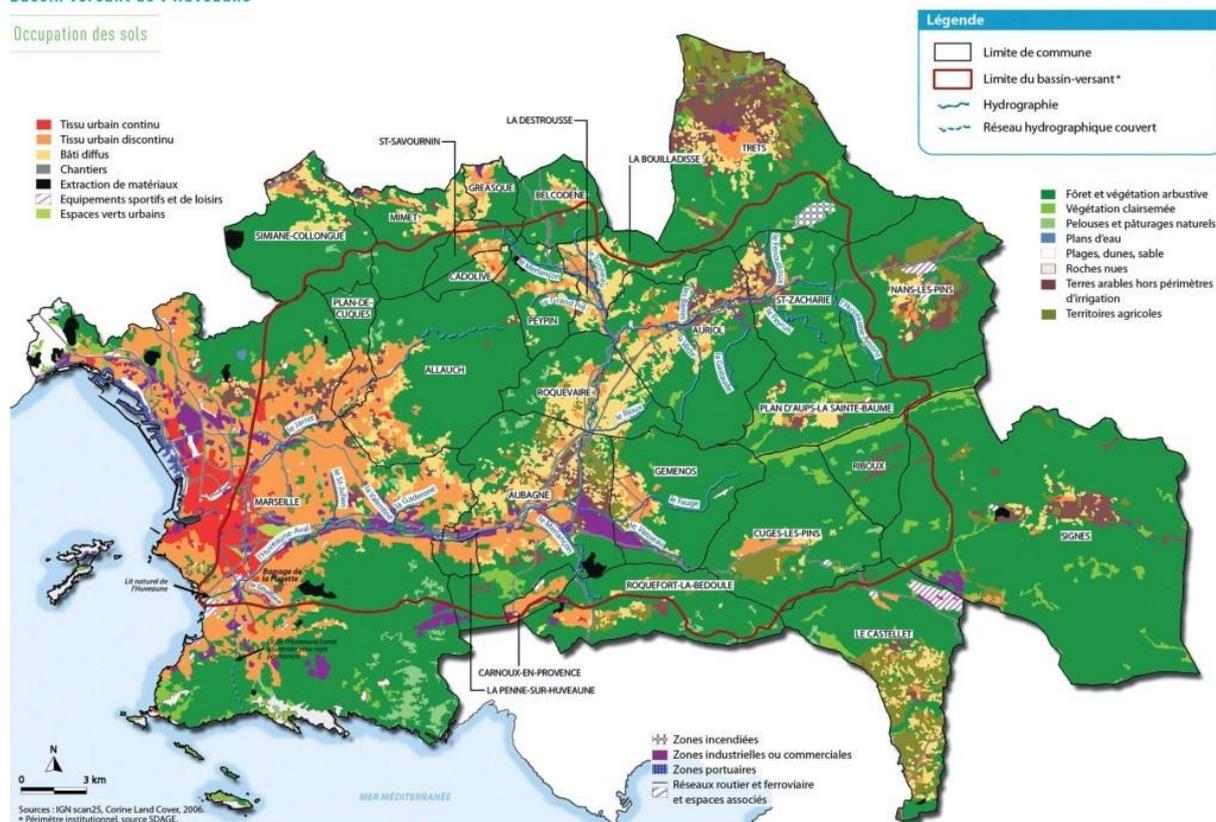
OCCUPATION DES SOLS ET EVOLUTION DES ACTIVITES

Le bassin versant de l'Huveaune est un territoire à **enjeux forts**. Les cours d'eau y subissent des **pressions de diverses natures**, qu'elles soient naturelles ou liées aux activités humaines.

LE BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE ABRITE DE NOMBREUSES ACTIVITÉS

Bassin versant de l'Huveaune

Occupation des sols



Cartographie de l'occupation des sols du bassin versant de l'Huveaune

Les 27 communes du bassin versant regroupent environ **1 million d'habitants** et le territoire est en perpétuelle évolution, avec un besoin d'urbanisation et de développement économique de plus en plus important. **Aubagne et Marseille sont les communes les plus peuplées du bassin**. La pression urbanistique s'intensifie, comme le démontre l'existence de nombreux projets d'aménagements.

L'Huveaune amont diffère de l'Huveaune aval notamment par l'occupation des terres riveraines, générant des enjeux contrastés entre ces différents secteurs.

En aval, nous avons les zones **urbanisées, 25%** du territoire, sont présentes en continu depuis Aubagne jusqu'à l'exutoire, il y a une artificialisation considérable du fleuve et de ses abords. Les zones industrielles ou commerciales occupent 3% du territoire.

Au contraire, à l'amont du bassin versant, les terres riveraines des cours d'eau sont essentiellement **rurales, naturelles ou semi-naturelles**. Les forêts et les milieux semi naturelle occupe **66% du territoire** du bassin versant. **Les zones agricoles occupent quant à elles 6 %** du territoire et les **zones industrielles ou commerciales 2 %**.

La **pression urbanistique se poursuit**, comme l'illustre l'existence de nombreux projets d'aménagement destinés entre autres à renforcer l'offre de logements et de services.

UN DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE DES ACTIVITÉS PARFOIS CONTRAIGNANT POUR LES MILIEUX

De fait de la présence d'eau, facilement exploitable, et à proximité, **l'industrialisation s'est développée** tout au long de la vallée dès la fin du XIX^{ème} siècle. Les activités industrielles prédominantes sont à cette époque l'industrie agroalimentaire, la fabrication de produits minéraux non métalliques (filrière argile), la fabrication de meubles, machines et équipements. Depuis, une forte désindustrialisation s'est opérée, laissent place aujourd'hui encore, à de nombreuses **friches industrielles** avec des sols potentiellement pollués. Dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement, ces friches industrielles font petit à petit l'objet de **requalification**.

Les activités de production liées à l'exploitation de l'eau, notamment par l'intermédiaire de **moulins** ont également cessé sur le bassin versant, laissant les cours d'eau marqués par la présence de seuils dans leur lit.

La vallée de l'Huveaune bénéficie d'un **positionnement géographique favorable** à l'implantation d'activités (voie ferrée, accessibilité autoroutière etc.). Les principales filières d'activités présentes sur ce territoire sont l'industrie, le commerce et l'agriculture.

À l'heure actuelle, la vallée de l'Huveaune constitue toujours un pôle industriel important sur le territoire. Elle abrite notamment deux zones d'activités commerciales de grande ampleur : le parc commercial de la Valentine situé dans le 12^{ème} arrondissement de Marseille, et la zone des Paluds située à l'Est de la commune d'Aubagne. On remarque également la présence de manière diffuse de zones d'activités, structurées ou individuelles sur l'ensemble du bassin versant et notamment le sous-bassin du Jarret.



La plaine d'Aubagne Gémenos illustre la diversité des activités sur le bassin de l'Huveaune avec un réseau routier et Autoroutier dense, les zones industrielles et commerciales (au Sud), les parcelles agricoles et l'urbanisation de la commune de Gémenos, bordée par le massif de la Sainte Baume

Source : Google Maps, 2017

La **plaine de l'Huveaune** est irriguée par un nombre important de **voies de communication** et une large gamme **d'infrastructures** y est représentée : voie ferrée à vocation de fret et de transport de voyageurs, nœuds autoroutiers sur les infrastructures nord-sud A52 et est-ouest A50 et A501, etc.

Afin de pallier les besoins croissants de déplacements, **de nouvelles infrastructures sont modifiées, créées ou en projet** : Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, rocade L2, extension de l'A52, etc. Ces projets, souvent en bord de cours d'eau ne sont **pas sans impact sur les milieux**. Il est donc essentiel d'être vigilant à ce que ces différents enjeux soient compatibles avec leur bon fonctionnement hydraulique et écologique.

Les espaces agricoles sont situés sur trois grands secteurs :

- La haute vallée de l’Huveaune, notamment sur les contreforts du Garlaban et du massif de la Sainte-Baume (communes d’Aubagne, Auriol et Gémenos) ;
- Le nord de l’agglomération marseillaise (quartier de Château Gombert) et la commune d’Allauch ;
- Les communes du bassin versant situées dans le Var.



*Oléiculture et viticulture sur la commune d’Auriol
Source : Agribio 13*

Les principales filières de production sont le maraîchage, la viticulture et l’arboriculture, auxquelles on peut ajouter l’oléiculture sur les contreforts de massifs, les pépinières et l’horticulture en développement.

On constate que, pour la grande majorité des communes, **le nombre d’exploitations agricoles a chuté en 10 ans**. Ainsi, la problématique du maintien de la capacité d’accès au foncier agricole pour les exploitants en place et à venir est cruciale sur ce secteur.

Conscientes de ce problème, certaines politiques territoriales visent à la valorisation de l’agriculture. C’est le cas du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays d’Aubagne et de l’Etoile, dont l’un des 13 objectifs est de « mettre en valeur l’espace agricole et le protéger ». Il bénéficie également de l’appui de la charte agricole du pays d’Aubagne et de l’Etoile.

Les activités sont nombreuses sur le bassin versant et sont susceptibles d’avoir des **impacts sur les milieux aquatiques**, notamment concernant les aspects qualitatifs et quantitatifs des eaux de surface et souterraines. Il est ainsi nécessaire de veiller à l’utilisation de bonnes pratiques, compatibles avec le bon fonctionnement et la bonne qualité des cours d’eau. (Pour en savoir plus aller voir la fiche qualité de l’eau).